



Observatoire Régional
des Déchets d'Ile-de-France

Janvier 2011

Emploi dans la filière déchets en Ile-de-France en 2008



sommaire

I.	Les effectifs employés dans la filière déchets en Ile-de-France.....	7
	Les effectifs employés dans le privé en 2008	8
	Localisation des emplois	9
	Une évolution régionale des effectifs employés connaissant une plus grande inertie	10
	Structure de l'emploi dans la filière.....	11
II.	Emploi dans la fonction publique territoriale.....	13
	Eléments de contexte	14
	Estimation des effectifs employés dans la filière	14
	L'observatoire de la fonction publique territoriale.....	14
	Une estimation menée par l'ORDIF	14
	Conclusion	16
	Annexes	17
	Annexe 1 Remarques méthodologiques.....	17
	Annexe 2 Les communes employant plus de 200 salariés dans le secteur	18
	Annexe 3 Représentation cartographique des effectifs salariés par activité.....	19

introduction



Les activités de gestion des déchets et de récupération ont connu de profonds bouleversements au cours de ces deux dernières décennies. Impulsés notamment par les réglementations européennes et françaises, de multiples investissements ont été engagés par les acteurs publics et privés pour améliorer les modalités de collecte et de traitement des déchets. Ces évolutions n'ont pas été sans conséquence pour les finances des agents en charge de leur gestion avec une multiplication par 3 à 4 des dépenses consacrées à la gestion des déchets. Ces investissements ont par ailleurs induit un quasi doublement des effectifs employés dans la filière en France... Le secteur de la gestion et la récupération des déchets constituent aujourd'hui le premier employeur parmi les différentes éco-activités recensées par le Service de l'Observation et des Statistiques du ministère de l'écologie.

Outre l'évaluation des effectifs employés, la question de l'emploi dans la filière est au cœur de multiples enjeux qui peuvent être contradictoires :

- La question des risques professionnels au sein d'activités dont les taux de fréquence dépassent ceux observés dans des secteurs réputés « accidentogènes » ;
- Le contenu en emploi des différents pans de la filière (Réemploi, collecte, traitement) et la substitution du capital au travail qui se pose sur certaines étapes techniques (collecte, tri) ;
- Les différents métiers présents dans la filière et la question de la qualification et des éventuels besoins en formation ;
- La place de l'insertion dans le dispositif global de gestion des déchets ;
- La place actuelle et future des « nouveaux » métiers de la prévention.

L'ORDIF a souhaité procéder à une photographie globale de l'emploi « déchets » en 2008, au sein de la région : effectifs employés par activité, catégories socioprofessionnelles représentées, taux de féminisation, rémunération... Cet état des lieux a été pour l'essentiel élaboré avec des données du Pôle Emploi et des déclarations annuelles des données sociales (DADS) de l'INSEE. Pour la première fois, cet état des lieux a été complété par une estimation des effectifs de la fonction publique affectés au service public d'élimination des déchets.



Les effectifs employés dans la filière déchets en Ile-de-France



1 Les effectifs employés dans la filière déchets en Ile-de-France

Les effectifs employés dans le privé en 2008

Parmi les 102 400 employés recensés dans la filière en France métropolitaine en 2008¹, près de 18 200 étaient localisés en Ile-de-France.

Répartition des effectifs par département

	Effectifs employés au 31/12/2008
Paris Petite Couronne	9 461
Paris	481
Hauts-de-Seine	3 471
Seine-Saint-Denis	3 071
Val-de-Marne	2 438
Grande Couronne	8 723
Seine-et-Marne	2 460
Yvelines	2 662
Essonne	1 880
Val-d'Oise	1 721
Total général	18 184

Source : INSEE (DADS 2008)

Avec 36% des effectifs représentés, les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis sont les deux départements concentrant le plus d'effectifs au sein de la filière. Plus globalement, les employés des activités « déchets » représentent 0,4% de la totalité du total des salariés franciliens du secteur privé (source Pôle Emploi). Cette proportion varie de 0,03% sur Paris à 0,8% en Seine-Saint-Denis, signe d'une plus forte présence d'activités relatives aux déchets dans ce département.

Le tableau suivant recense les effectifs employés en fonction du type d'activité.

Répartition des effectifs par activité

	Effectifs employés	Ile-de-France	France hors IdF	France
Activités «gestion des déchets non dangereux»	13 365	73%	58%	61%
Collecte de déchets non dangereux	9 300	51%	44%	45%
Traitement et élimination des déchets non dangereux	4 065	22%	14%	16%
Activité «gestion des déchets dangereux»	1 278	7%	10%	9%
Collecte de déchets dangereux	604	3%	3%	3%
Traitement et élimination des déchets dangereux	674	4%	7%	6%
Activités « Récupération/démantèlement »	3 541	19%	32%	30%
Démantèlement d'épaves	330	2%	6%	5%
Récupération des déchets triés	3 211	17%	26%	24%
Total général	18 184	100%	100%	100%

Source : INSEE (DADS 2008)

Les activités déchets dans la nouvelle nomenclature d'activité française

La nouvelle nomenclature d'activité française valable depuis le 1^{er} janvier 2008 distingue les établissements en fonction du type de déchets pris en charge (dangereux/ non dangereux) et des différentes opérations de gestion (collecte, traitement, récupération...). Six codes ont donc été définis dans la nouvelle NAF en 732 sous classes :

- Collecte des déchets non dangereux (38.11Z)
- Collecte des déchets dangereux (38.12Z)
- Traitement et élimination des déchets non dangereux (38.21Z)
- Traitement et élimination des déchets dangereux (38.22Z)
- Démantèlement d'épaves (38.31Z)
- Récupération de déchets triés (38.32Z)

Pour la suite de l'étude, il a été décidé de regrouper les 6 activités relatives aux déchets en 3 catégories :

- « Activités de gestion des déchets non dangereux » (38.11Z+38.21Z).
- « Activités de gestion des déchets dangereux » (38.12Z+38.22Z) ;
- « Métiers de la récupération » (38.31Z+38.32Z)

L'affectation de certains établissements dans telle ou telle activité peut en effet être soumise à controverse. A titre d'exemple, les sièges des grands opérateurs franciliens de la gestion des déchets ont pu être indifféremment affectés en 38.11Z « collecte des déchets non dangereux » ou en 38.21Z « traitement des déchets non dangereux ».

¹ Les employés pris en compte ici sont ceux travaillant dans des établissements dont l'activité principale est une activité « déchets ». Pour plus d'informations, voir Annexe 1.

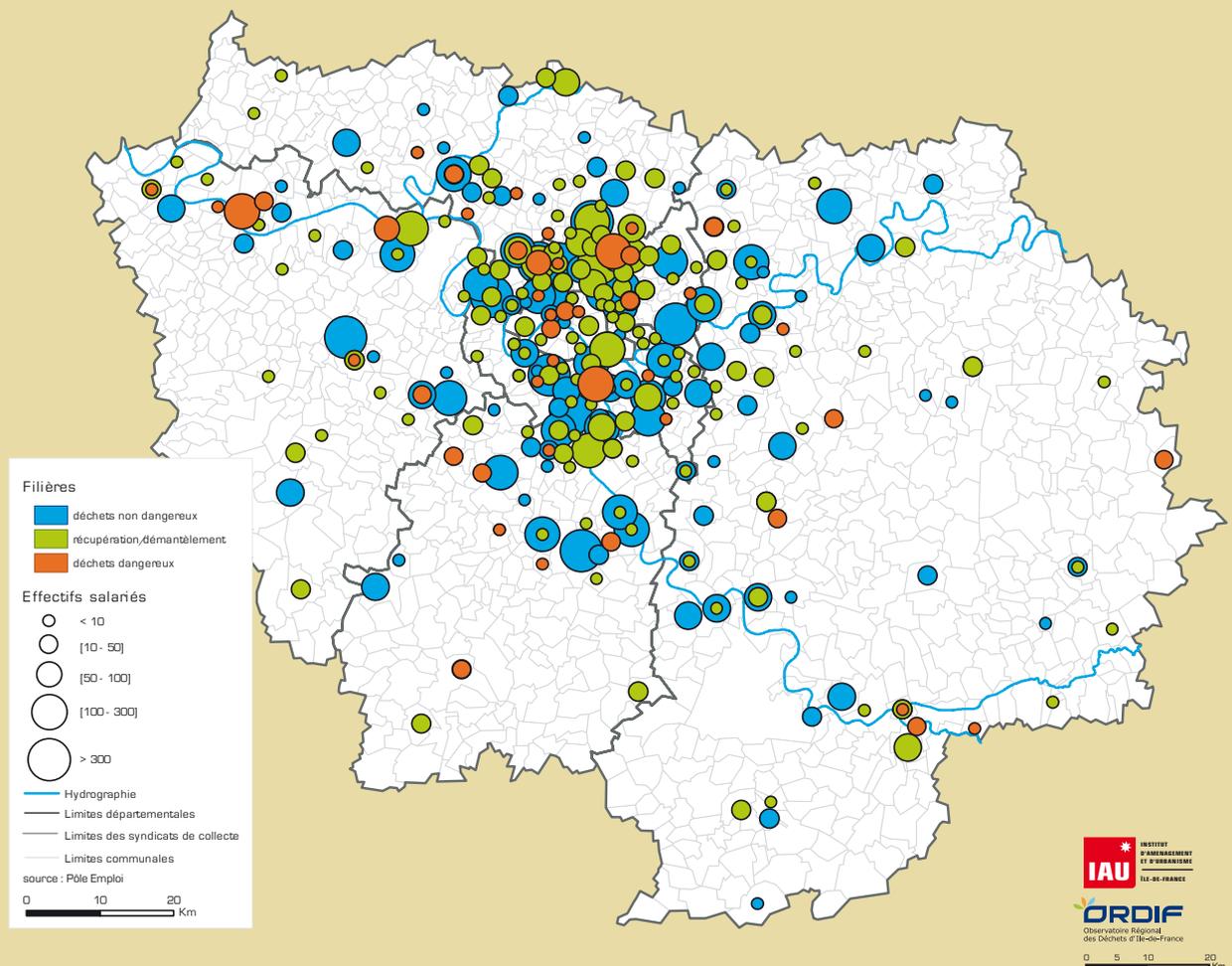
Les activités relevant de la collecte ou du traitement des déchets non dangereux représentent 73% des effectifs de la filière. Leur poids dans la région est nettement supérieur à celui observé dans le reste de la France : hors Ile-de-France, 61% des employés sont recensés dans les établissements ayant comme principale activité la gestion des déchets non dangereux. Deux paramètres pourraient expliquer ces différences : la présence significative

des sièges sociaux des opérateurs franciliens ainsi que le rattachement récent des activités de collecte des déchets de voirie dans le code 3811Z Collecte des déchets non dangereux. A l'inverse, les effectifs franciliens recensés dans la récupération ou le démantèlement semblent sous représentés dans la filière : ils ne représentent que 12% des effectifs français pour cette activité (contre 20% pour les autres activités « déchets »).

Localisation des emplois

La carte ci-après présente, à l'échelle de la commune, les effectifs en fonction du type d'activité.

Les effectifs employés par commune et activité



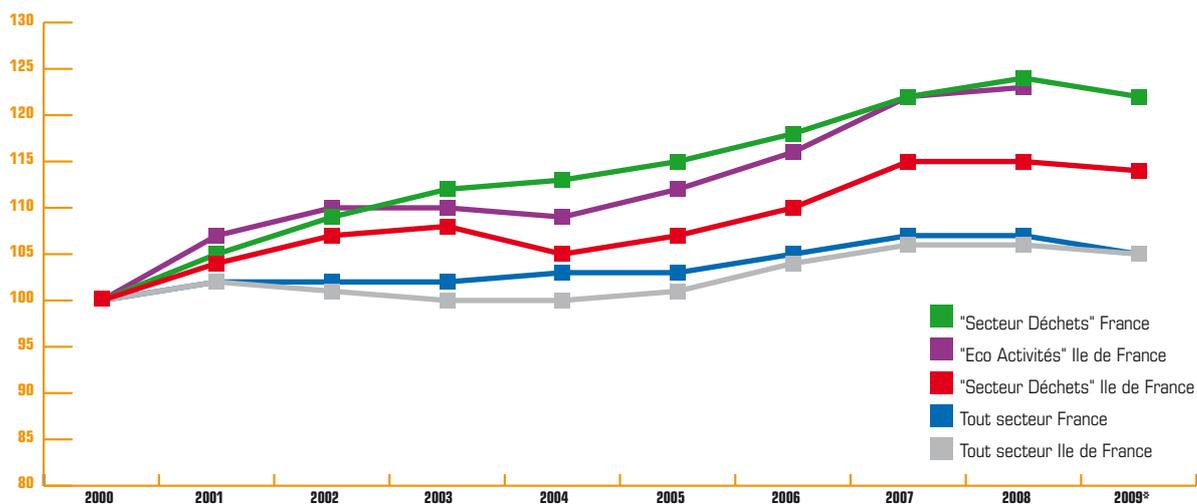
Plus de 240 communes accueillent des établissements ayant comme activité principale une activité « déchets ». Les 25 communes¹ hébergeant plus de 200 salariés concentrent près de 60% des effectifs totaux de la filière. Ces communes sont plutôt localisées dans le cœur d'agglomération, à proximité des lieux de production de déchets, des réseaux de transport (Gennevilliers, Nanterre) et/ou hébergeant les services urbains de proximité (garages, centre de tri/transfert, centres intégrés de traitement). Sur certaines communes, les effectifs salariés de la filière y représentent une proportion significative² : Limay, Sarcelles, Rosny-sur-Seine, Villeneuve-le-Roi, Bonneuil-sur-Marne, Sevran...

Les effectifs employés pour le secteur des déchets dangereux sont davantage concentrés : 10 communes hébergeant ces activités concentrent en effet les trois quarts des effectifs.

Une évolution régionale des effectifs employés connaissant une plus grande inertie

Le graphique suivant représente l'évolution 2000-2009 (base 100 en 2000) des effectifs salariés pour l'ensemble du secteur privé, les activités déchets, les éco-activités, et ce à l'échelon régional et national.

Evolutions des effectifs salariés (base 100 en 2000)



Sources : Pôle Emploi SOeS

*Données provisoires

En Ile-de-France, les effectifs employés dans la filière ont augmenté de 15% entre 2000 et 2008. La progression des dispositifs de collecte et des équipements de transit/traitement associés constituent probablement les principaux facteurs explicatifs de cette progression. Toutefois, cette évolution est nettement inférieure à celle constatée globalement dans l'Hexagone (écart de près de 10 points). Cette différence concerne toutes les activités « déchets » (cf. tableau ci-après)

Evolution 2000-2008 par activité

	Ile-de-France	France
Déchets non dangereux	21%	34%
Déchets dangereux	-10%	0%
Récupération/démantèlement	1%	14%
Total	15%	24%

Source : Pôle Emploi, calculs ORDIF

Cette plus grande inertie est elle liée à un effet « sièges » au sein desquels les effectifs employés seraient moins soumis aux variations conjoncturelles de l'activité ? Ou bien à une intensité capitalistique plus élevée dans la région impliquant pour un service donné un contenu en emploi plus faible ?

Sur la seule période 2008-2009, la diminution des effectifs salariés constatée en Ile-de-France semblerait toutefois être identique à celle rencontrée en France : -1,6%, soit environ 350 emplois. Cette baisse concernerait plutôt la gestion des déchets dangereux et les activités de récupération. Pour ce dernier secteur, la diminution des effectifs salariés serait même plus marquée dans la région (-6%) qu'en France (-4%).

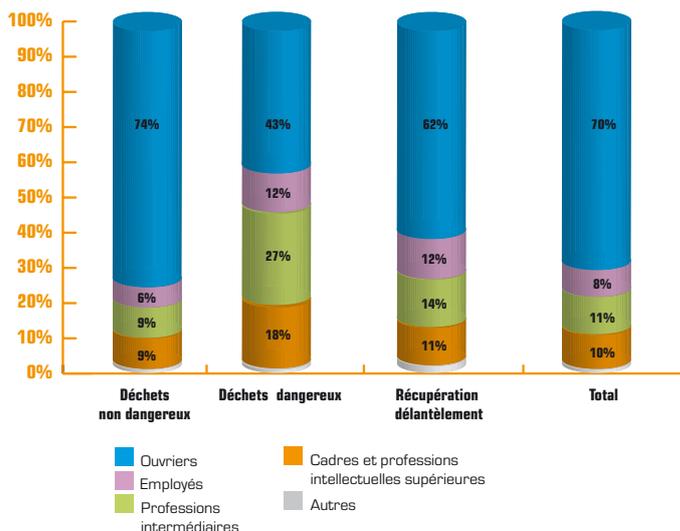
1 Voir liste en annexe 2

2 Sur les communes citées, les effectifs y dépassent les 200 salariés pour plus de 5% des effectifs totaux du secteur privé.

Structure de l'emploi dans la filière

La filière se caractérise par la forte présence d'ouvriers : plus de 7 employés sur 10 occupaient en effet un poste ouvrier en 2008. Pour autant, la répartition des effectifs par catégorie socioprofessionnelle diffère selon les activités.

Répartition des effectifs salariés par activité et CSP



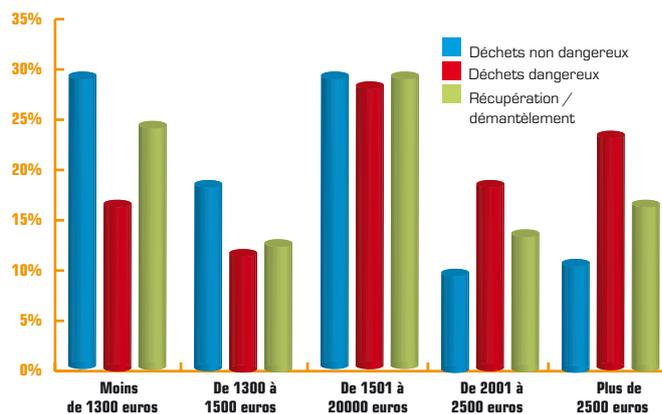
Les activités relevant de la gestion des « déchets » dangereux ne comportent que 43% d'effectifs ouvriers. A contrario, 18% des effectifs de cette branche sont des cadres ou professions intellectuelles supérieures contre environ 10% dans le secteur de la récupération et de la gestion des déchets non dangereux. Ces différences proviennent probablement de la plus forte mobilisation d'ingénierie, notamment en chimie, pour mettre en œuvre les différentes opérations de gestion de résidus présentant des caractéristiques physico-chimiques diverses. Le rattachement récent des activités de gestion des déchets radioactifs dans la nouvelle NAF pourrait également expliquer la plus forte présence de cadres.

Il convient par ailleurs de préciser que la proportion d'ouvriers dans la filière est plus importante dans la région que sur le reste du territoire (66% contre 70% en Ile-de-France). Ce constat est a priori étonnant : la précédente étude de 2007 montrait en effet l'inverse. Une des hypothèses permettant d'expliquer cette différence est la modification du champ des activités « déchets » dans la nouvelle nomenclature d'activité française : les activités de collecte des débris sur la voie publique sont intégrées dans le code APE 38.11Z « collecte des déchets non dangereux » tandis qu'elles étaient auparavant identifiées à part en 90.0G « Autres travaux d'assainissement et de voirie ». Or, cette activité, composée en très grande majorité d'ouvriers, devrait être si-

gnificativement plus présente dans la région. L'Ile-de-France présente en effet une plus grande proportion d'aires « urbaines » nécessitant probablement un recours accru aux services d'entretien de la voirie.

Les différences observées précédemment quant à la composition des activités par CSP ne sont bien entendu pas sans conséquence sur les niveaux de salaires.

Répartition des effectifs par tranche de rémunération nette



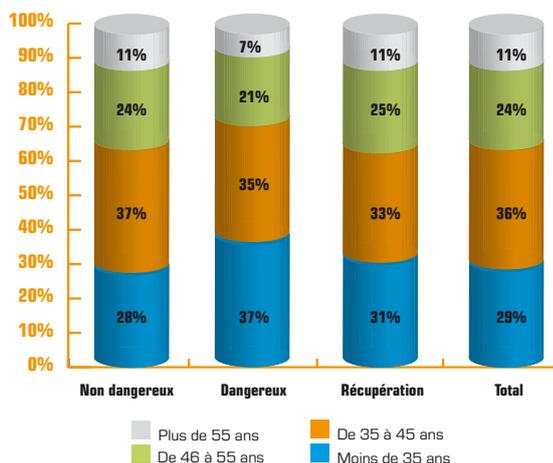
INSEE - DADS 2008

Le classement des effectifs salariés selon leur tranche de rémunération laisse apparaître une certaine proximité dans la structure de salaires entre les activités de gestion des déchets non dangereux et celles relevant de la récupération et du démantèlement. A contrario les activités relevant des déchets dangereux présentent significativement plus d'effectifs dans les tranches supérieures à 2000€. Ce constat est bien entendu à mettre en relation avec la proportion de cadres et de professions intermédiaires dans cette filière.

Une population ouvrière plus âgée en Ile-de-France

Le graphique suivant présente une répartition des effectifs salariés par activité et tranche d'âge.

Répartition des effectifs salariés par activité et classe d'âge



Avec 37% des effectifs ayant moins de 35 ans, les activités « déchets dangereux » semble présenter une moyenne d'âge plus jeune que celles relatives aux déchets non dangereux et à la récupération. Plus globalement, **l'Ile-de-France présente une proportion plus élevée d'employés de plus de 55 ans que dans le reste de la**

France (11% contre 7%). Ce constat provient de la sur-représentation d'ouvriers dans la tranche « plus de 55 ans » au sein de la région (11% contre 6% hors Ile-de-France). En Ile-de-France plus que dans le reste du pays se pose la question du remplacement des ouvriers arrivant en fin de carrière.

Taux de féminisation par CSP

Catégorie socioprofessionnelle	Ile-de-France	France hors Ile-de-France	France
Cadres et professions intellectuelles supérieures	29%	23%	25%
Professions intermédiaires	34%	29%	30%
Employés	67%	53%	54%
Ouvriers	5%	8%	7%
Autres	8%	10%	10%
Total	15%	18%	18%
Total hors ouvriers	41%	38%	38%

Source : INSEE : DADS 2008

La proportion d'emplois féminins présents dans la filière est plus faible que dans le reste du pays. Cette moindre présence féminine est fortement pondérée par le poids

des emplois ouvriers, pour lesquels la part de femmes dans la région est inférieure de 3 points à la moyenne nationale.

Taux de féminisation par CSP et activité

Taux de féminisation	Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Récupération/démantèlement	Total
Autres*	30%	27%	21%	28%
Professions intermédiaires	30%	41%	41%	34%
Employés	60%	80%	78%	67%
Ouvriers	4%	5%	8%	5%
Toutes CS confondues	12%	27%	23%	15%

Source : INSEE DADS 2008

* Application du secret statistique : cette catégorie regroupe essentiellement les cadres.

Une analyse des taux de féminisation en fonction du type d'activité révèle que la proportion de femmes ouvrières dans le secteur de la récupération est deux fois plus éle-

vée qu'ailleurs : sur 100 emplois ouvriers, 8 sont des femmes dans la récupération, contre 4 dans les activités de gestion des déchets non dangereux.





Emploi dans la fonction publique territoriale



2 Emploi dans la fonction publique territoriale

Éléments de contexte

L'article L2224-13 du CGCT confie aux communes l'organisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers et éventuellement des déchets assimilés. Ces dernières peuvent déléguer tout ou partie de cette compétence à des établissements publics de coopération locale :

- EPCI à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et syndicat d'agglomération nouvelle)
- Syndicat de communes ou syndicats mixtes. Au fur et à mesure de la montée en régime des intercommunalités à fiscalité propre, les syndicats de communes tendent à disparaître.

En Ile-de-France, l'organisation de la compétence déchets est assez complexe avec :

- Un poids encore important de communes exerçant la collecte (13% des communes représentant 40% de la population hors Paris) ;
- Des EPCI à fiscalité propre compétents confiant l'ensemble de la compétence à des syndicats dédiés ;
- Le cas particulier de la zone centrale avec :
 - potentiellement trois à quatre niveaux d'intervention dans la chaîne des compétences déchets ;
 - Le cas de la ville de Paris avec un statut particulier

En parallèle, les métiers inhérents à ce service public ont évolué au fur et à mesure des évolutions techniques et réglementaires rencontrées ces vingt dernières années : outre les missions « traditionnelles » dévolues aux collectivités (suivi des collectes, passation de marchés, gestion des bacs ...), l'optimisation d'un service public « déchets » exige une palette de plus en plus large de métiers : recours accru à des compétences en communication, suivi technique et financier des services en délégation ou gestion directe, négoce de matériaux, nouvelles approches liées à la prévention... Cette vision « métiers » ne sera pas directement abordé dans le présent rapport. Le présent document vise essentiellement

à estimer les effectifs de la fonction publique territoriale affectée au service déchets.

Estimation des effectifs employés dans la filière

L'observatoire de la fonction publique territoriale

Le CNFPT et les centres de gestion réalisent régulièrement des bilans sociaux de la fonction publique territoriale. La plupart visent plutôt à dresser un bilan global de la FPT : recensement des effectifs par statut, classe d'âge, type de collectivité, filière, taux de féminisation, âge... Les travaux portant sur la caractérisation des emplois par domaine d'affectation sont toutefois plus rares. Une étude intitulée « Métiers territoriaux en Ile-de-France » (données au 01/01/2005)¹ avait néanmoins permis d'évaluer à environ 8500 le nombre d'employés dans le secteur de la propreté et la collecte/traitement des déchets dont un peu **plus de 5 000 affectés à la seule gestion des déchets**. Cette étude présentait l'intérêt d'intégrer les fonctions « support » affectés au service déchets (réalisation d'une matrice en fonction des familles de métiers et des secteurs d'affectation) et non uniquement les seuls agents techniques. Elle ne présentait toutefois pas de caractère exhaustif : l'enquête portait sur les grandes collectivités territoriales et l'estimation régionale des agents employés pour l'exercice de ce service avait fait l'objet d'un redressement statistique.

Une estimation menée par l'ORDIF

L'identification des fonctionnaires territoriaux affectée à la gestion des déchets s'avère complexe. Elle ne revêt en effet pas les mêmes réalités selon les structures :

- Les communes indépendantes ou les EPCI à fiscalité propre de taille moyenne ne mobilisent pas nécessairement d'agents pour la seule compétence déchets. Certaines tâches transversales (suivi et enregistre-

¹ Etude disponible à l'adresse suivante :

http://www.observatoire.cnfpt.fr/pages_local/fichierphtml?id=1276

ment des factures, marchés publics...) peuvent par ailleurs être mutualisées avec d'autres services de la collectivité voir externalisées ;

- A l'inverse, les syndicats dédiés mobilisent par définition du personnel pour la seule compétence qui leur a été attribuée par leurs collectivités adhérentes ;
- Enfin, des situations intermédiaires sont rencontrées : mobilisation de personnel dédié pour le suivi du service public « déchets » avec mutualisation de certaines tâches...

L'estimation des effectifs de la fonction publique territoriale introduit donc nécessairement un biais avec une identification « à géométrie variable » des agents affectés à ce service public et des tâches qui s'y rapportent (suivi technique, financier et comptable, ressources humaines, direction...).

Une première tentative a toutefois été menée par l'ORDIF : dans le cadre d'une enquête menée chaque année sur la collecte des déchets ménagers, l'observatoire a intégré dans le questionnaire des questions relatives aux effectifs (en équivalents temps plein) affectés à la gestion des déchets au sein des collectivités.

Pour évaluer au niveau régional le nombre d'agents territoriaux affectés à la gestion des déchets, la méthodologie retenue a été la suivante :

- Pour les collectivités entrant dans le champ de l'enquête ayant répondu à cette question : recensement des équivalents temps plein affectés à la gestion des déchets ;
- Pour celles n'ayant pas répondu, une estimation a été effectuée à partir de la méthode suivante :

Identification du nombre moyen d'agents (non pondéré) par collectivité en fonction de 4 classes (<10000 hab. ; 10 000-50 000 ; 50 000-100 000 ; >100 000). Les collectivités retenues pour identifier ce ratio sont celles ayant répondu à cette question et assurant la collecte dans le cadre de marchés de prestation. Ces ratios moyens ont ensuite été affectés à chacune des collectivités n'ayant pas répondu au prorata de la population.

- Enfin, pour les collectivités ne rentrant pas dans le champ de l'enquête (les syndicats de traitement essentiellement), une recherche documentaire a été menée à partir des rapports annuels des syndicats de traitement ou des sites internet.

Précisons qu'une méthodologie quasi similaire a été employée pour évaluer les agents des déchèteries dont la gestion est effectuée en régie.

Les ratios obtenus dans le cadre de l'enquête collecte sont présentés ci-après. Ces derniers sont à prendre avec précaution notamment pour les collectivités dont la

population est inférieure à 50 000 habitant ou la représentativité s'avère être faible (<20% de la population représentée pour cette classe).

Estimation du nombre d'équivalents temps plein (hors personnel de régie) affectés à la gestion des déchets pour 10 000 habitants

Classe de population	Moyenne non pondérée	Population représentée par classe
<10000 habitants	1,84	17%
[10000 - 50000]	1,02	32%
[50000 - 100000]	0,87	49%
>100000 habitants	0,60	68%
Total	0,76	52%

Le nombre moyen d'agents affectés à la gestion des déchets pour 10 000 habitants oscille entre 0,6 ETP pour les collectivités de plus de 100 000 habitants à environ 1,8 pour les collectivités de moins de 10 000 habitants.

L'affectation de ces ratios aux collectivités n'ayant pas répondu contribue à identifier grossièrement les effectifs employés.

Estimation des employés de la fonction publique territoriale affectés au service public déchets

	Nombre d'agents en ETP
Effectifs « déclarés » hors déchèteries	3 575
dont ville de Paris ¹	2 211
Effectifs « estimés » hors déchèteries	382
Agents déchèteries	94
Nombre total d'employés	4 051

Au global, **cette méthode a permis d'évaluer à plus de 4 000 ETP, le nombre d'agents directement affectés à la gestion des déchets** dont la moitié affectée à la seule Ville de Paris.

L'approche initiée par l'ORDIF aboutit à une estimation inférieure à celle menée par le CNFPT. Cette différence est probablement liée à une prise en compte plus large par ce dernier des fonctions de support.

Au final, les effectifs affectés à la gestion des déchets municipaux représentent entre 1,5% et 1,8% des effectifs totaux de la fonction publique territoriale dans la région.

¹ Source : Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2009.

Conclusion

Cet état des lieux de l'emploi dans la filière a permis de mettre en évidence certains faits saillants :

- **Plus de 18 000 employés** recensés dans les établissements ayant une activité principale « déchets » en 2008 : un salarié du privé sur 250 est employé dans ce secteur (1 sur 3333 sur Paris, 1 sur 125 en Seine-Saint-Denis) ;
- Une proportion d'emplois ouvriers supérieure à 70% liée entre autres aux métiers de la collecte. Contrairement à ce qui a été observé en 2005, ce taux francilien est plus élevé que dans le reste du pays. Ce constat, a priori étonnant, a probablement pour origine, le rattachement des activités de collecte des détritux de voirie dans les activités « déchets » dans la nouvelle nomenclature d'activité française en vigueur depuis 2008 ;
- La répartition des emplois par CSP n'est pas homogène entre activité : la proportion d'emplois de cadres est deux fois plus importante dans la branche « déchets dangereux » que dans le reste de la filière ;

- Le taux de féminisation dans la région (15%) est inférieur à la moyenne nationale (18%). Cet écart s'explique par la nette sous représentation de femmes ouvrières dans la région (5% contre 8% dans le reste de la France) ;
- Sur la période 2000-2008, la progression des effectifs est significative (+15%) mais nettement inférieure au taux d'évolution observé en France (+24%) sur les mêmes activités ;
- Enfin, **la proportion d'ouvriers âgés de plus de 55 ans est nettement plus élevée qu'ailleurs** (11% en Ile-de-France contre 6% en moyenne dans les autres régions).

En comptabilisant la fonction publique territoriale, on évalue à environ 23 000 les effectifs employés dans la filière. Cet état des lieux, sera complété progressivement par l'ORDIF pour mieux identifier la diversité et la qualité des emplois actuels et futurs.



Annexes

Annexe 1

Remarques méthodologiques

Les activités « déchets » dans la nomenclature d'activité française : un champ élargi

Les effectifs recensés dans la présente étude portent sur les employés des établissements ayant comme activité principale une activité déchets. La nouvelle Nomenclature d'Activité Française (NAF) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 permet d'identifier plus précisément ces activités. On en distingue six dans la NAF décomposée en 732 sous-classes :

- Collecte des déchets non dangereux (38.11Z)
- Collecte des déchets dangereux (38.12Z)
- Traitement et élimination des déchets non dangereux (38.21Z)
- Traitement et élimination des déchets dangereux (38.22Z)
- Démantèlement d'épaves (38.31Z)
- Récupération de déchets triés (38.32Z)

Le champ de la NAF 2008 des 6 activités déchets diffère légèrement des précédents codes APE de la NAF 2003. Ces modifications concernent :

- La gestion des déchets dangereux. Une partie des établissements répertoriés précédemment en « Elaboration et transformation de matières nucléaires » a été intégrée en 38.12Z et 38.22Z. De la même façon, des activités recensées en 14.5Z « Activités extractives » relevant de la « production de cendres et résidus issus de l'incinération des déchets ». ont été affectées au 38.22Z.
- La collecte des déchets non dangereux : des activités recensées en 90.0G (« autres travaux d'assainissement et de voirie ») relevant de la collecte des détritiques dans les poubelles situées sur la voie publique ont été intégrées en 38.11Z.

Quant aux activités de récupération/démantèlement, leur champ ne semble pas avoir fait l'objet d'une modification.

Précisons enfin qu'une autre sous classe répertoriée dans la NAF 732 mentionne également une activité faisant référence aux déchets : « 46.77Z », commerce de gros de déchets et débris. Cette activité n'a pas été intégrée dans le champ de l'étude bien qu'elle intègre les activités de négoce de déchets. Ce code prend en effet en compte des activités se situant en dehors du périmètre de la gestion des déchets (ex : revente de pièces automobiles)

Les statistiques disponibles

Les sources statistiques disponibles en matière d'emploi sont les suivantes :

- Données du **Pôle Emploi** (anciennement UNEDIC). Elles présentent les **effectifs salariés au 31 décembre** de l'ensemble des entreprises à caractère industriel et commercial. Ces données peuvent être identifiées à l'échelle communale ;
- **Les Déclarations Annuelles des Données Sociales de l'INSEE** (DADS). Toute entreprise employant des salariés doit déclarer aux administrations fiscales et sociales des informations sur les effectifs employés, leur rémunération, âge, sexe... Le champ d'application des DADS est plus large que les données UNEDIC dans la mesure où elles portent sur l'ensemble des employeurs et des salariés hors agents des organismes de l'Etat, des services domestiques et activités extraterritoriales. Précisons que ces sources statistiques, contrairement à celles du Pôle Emploi, n'ont pas fait l'objet d'une réropolation depuis la révision de la dernière NAF.

Le tableau ci-après présente les principales différences entre les sources DADS et Pôle Emploi.

	Pôle Emploi	DADS (données par poste)
Champ	Effectifs salariés dans le privé au 31 décembre	Effectifs salariés et employeurs dans le privé (hors services domestiques), et certains employés du public (FPT notamment).
Année de référence	1993 à 2009 (données provisoires pour cette dernière année)	2008 (pas de réropolation sur année antérieure avec la NAF2008)
Effectifs en 2008 (section 38 dans NAF2008 en 88 divisions)	17376	18184
Informations	Salariés par commune, département	Effectifs par département en fonction de CSP, âge, sexe, rémunération,
Secret statistique	Données à la commune sans application de secret statistique	Oui. Taux d'information faible selon les croisements effectués

Les sources d'informations retenues dans cette étude différeront suivant les niveaux d'analyse : **les « DADS » seront utilisées pour étudier la structure de l'emploi dans la filière tandis que les données issues du Pôle Emploi permettront plus aisément d'établir des évolutions** et des comparaisons avec d'autres secteurs d'activité.

Précisons que ces statistiques ne reflètent pas exactement les effectifs de la filière. Plusieurs biais peuvent en effet apparaître :

- Certains établissements peuvent exercer une activité « déchets » à titre accessoire. Ils n'apparaissent donc pas dans les bases de données citées précédemment en tant qu'acteurs du secteur (exemple : les exploitants agricoles et leurs ouvriers assurant une activité de compostage pourront par exemple être répertoriés dans des sous classes de la division O1 « Culture et production animale, chasse et services annexes » ou encore dans la division 81 « Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager » ;
- Les codes d'activité n'intègrent pas les emplois indirects que la filière génère : étude, recherche et développement, génie civile, construction... De la même façon, l'identification des activités liées à la gestion des déchets de chantier n'est pas envisageable en l'état actuel (pas de codification pour ces activités dans la NAF) ;
- L'analyse de l'évolution des effectifs dans le temps peut être soumise à certains biais : changement de code APE de certains établissements d'une année sur l'autre,
- Les effectifs recensés ne prennent pas en compte les salariés employés par des agences de travail temporaires (intérim)¹ ;
- La question des sièges sociaux. La région se singularise par le fait qu'elle accueille de nombreux sièges sociaux. Le code APE d'affectation pour ces derniers semble différer suivant les entreprises. On retrouve ainsi indifféremment en 38.11Z ou 38.21Z les sièges des grands opérateurs franciliens.

Les données tirées des DADS sont par ailleurs soumises au secret statistique. Celui-ci est appliqué lorsque les cas suivants sont rencontrés :

- Les effectifs dans une cellule d'un tableau ne doivent pas comporter moins de 5 salariés ;
- Aucun salarié ou poste de doit représenter plus de 80% de la masse salariale
- Aucune case ne doit se reporter à moins de 3 entreprises ou établissements ;
- Aucune entreprise ou établissement ne doit représenter plus de 85% de la grandeur étudiée

L'application de ces règles ne permet donc pas d'obtenir une information exhaustive pour certains croisements (exemple : effectifs par code APE et département).

Annexe 2

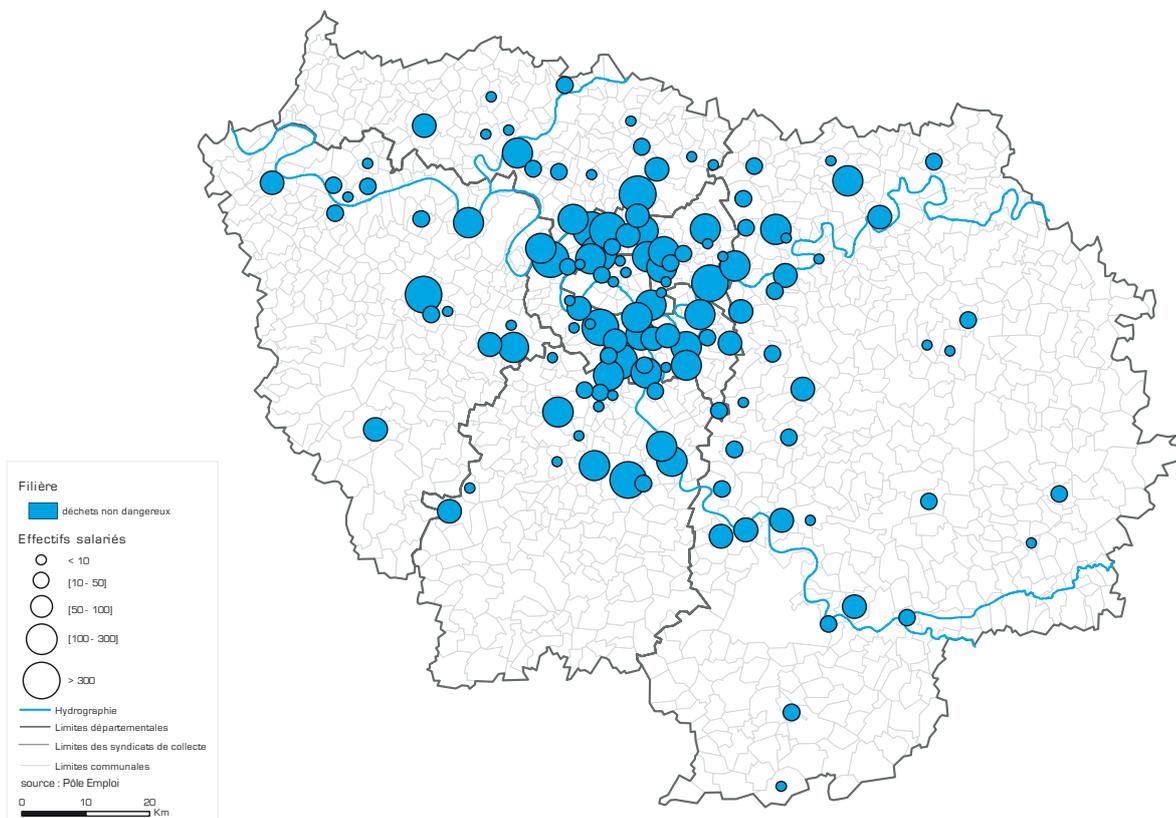
Les communes employant plus de 200 salariés dans le secteur

Communes	Salariés du privé au 31/12/2008
NANTERRE	944
GENNEVILLIERS	932
SAINT-DENIS	593
SARCELLES	551
RUNGIS	512
PANTIN	474
LIMAY	460
BONNEUIL-SUR-MARNE	426
BAGNEUX	387
CLICHY	386
VILLENEUVE-LA-GARENNE	384
LA COURNEUVE	366
THIVERVAL-GRIGNON	363
LEVALLOIS-PERRET	349
PARIS	345
PLAISIR	342
VITRY-SUR-SEINE	333
NEUILLY-SUR-MARNE	326
VERT-LE-GRAND	312
VILLENEUVE-LE-ROI	302
CHELLES	294
WISSOUS	264
BUC	257
SEVRAN	235
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	200

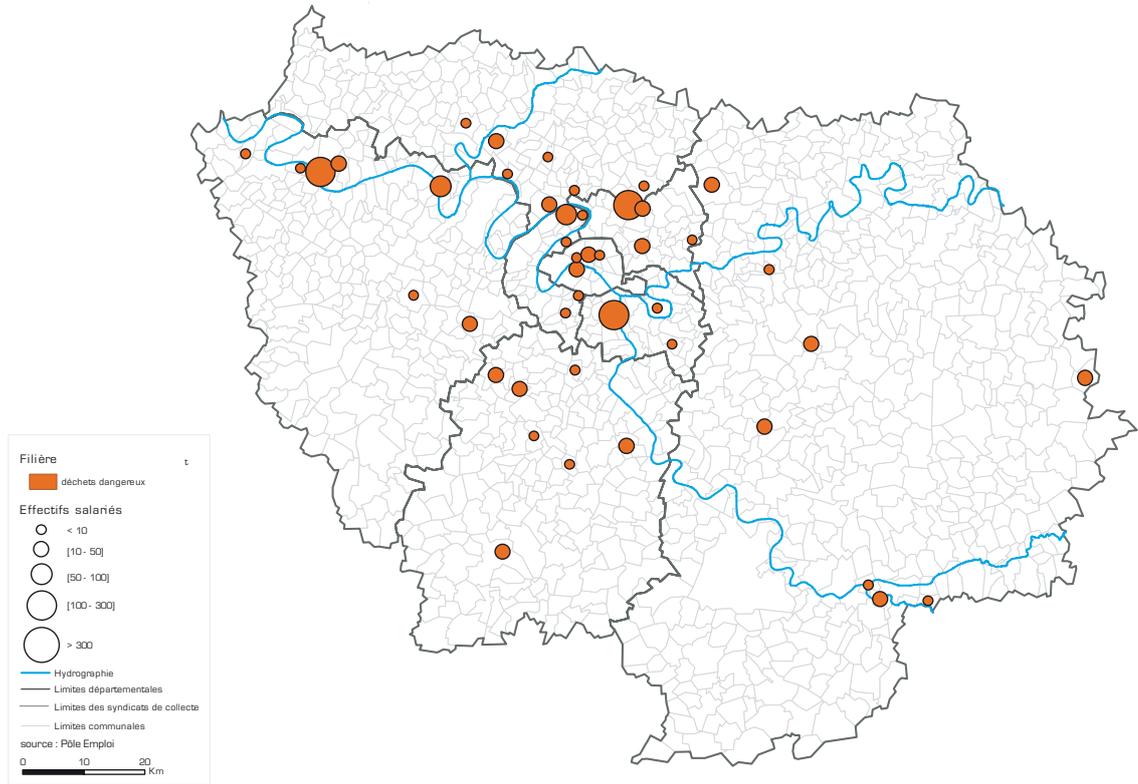
Source : Pôle Emploi 2008

¹ Des informations provenant du Pôle Emploi sont disponibles sur le recours à l'intérim par secteur. Toutefois elles ne peuvent être identifiées qu'au premier niveau de la NAF tandis que seule la décomposition de la NAF en 88 divisions pourrait permettre l'identification de l'activité « déchets »

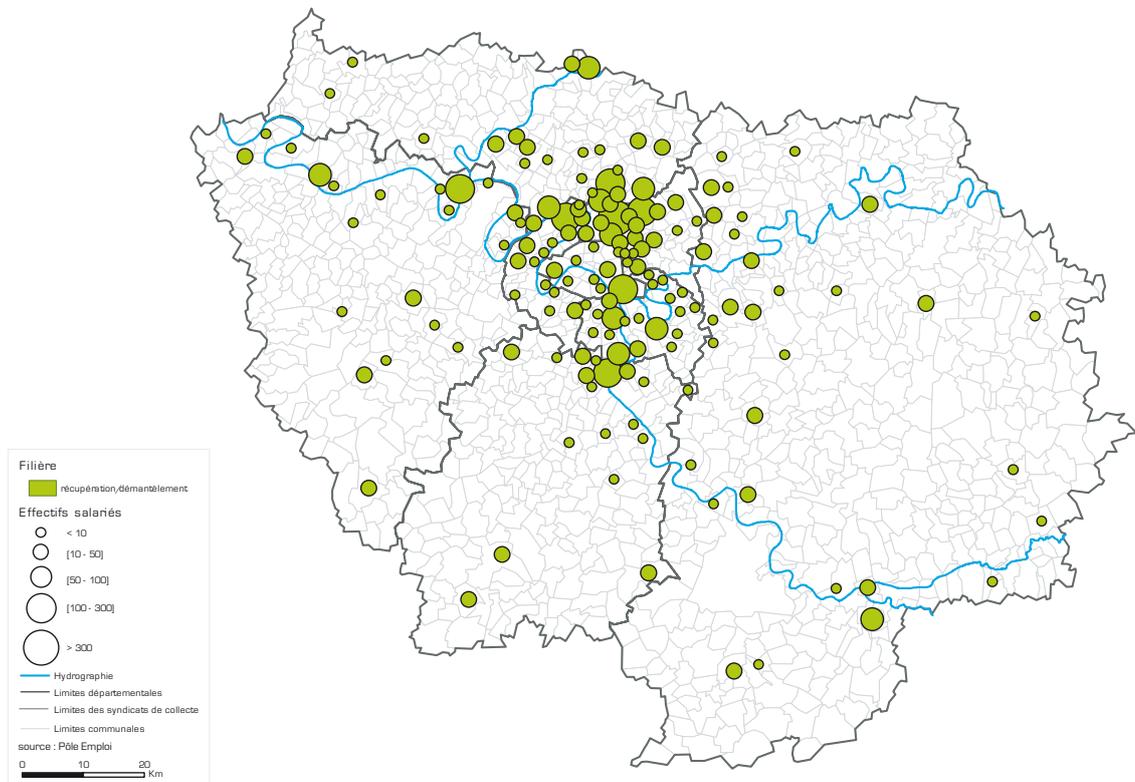
Annexe 3

Représentation cartographique des effectifs salariés par activité (salariés du privé, Pôle Emploi 2008)**Gestion des déchets non dangereux**

Gestion des déchets dangereux



Récupération/démantèlement





ORDIF - 91, avenue de la République - 75011 Paris
Tél. : 01 45 65 50 10
contact@ordif.fr - www.ordif.com

